



La lettre des Enseignants d'EPS d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

Les responsables académiques du SE-UNSA :

Christian BASSET	L.P. Dassault à MERIGNAC Secrétaire Académique Elu au CTA
Jean Pierre MARTIN	Collège Anatole France à CADILLAC Responsable académique EPS
Jean François GARRIC	SEP du LPO de la Mer à GUJAN MESTRAS Elu à la CAPA
Patrick EUSEPI	Collège Ernest Gabard à JURANCON Elu à la CAPA
Catherine AMBEAU	S.E.P. Victor Louis à TALENCE Responsable Académique Jeunes Enseignants

N°5

19 novembre 2012



Le sport scolaire, le statut, le Snep et nous... quels enjeux ?

Dans son bulletin "spécial sport scolaire", le SNEP s'interroge sur "où va le SE-UNSA ?"... et met en doute notre attachement au sport scolaire.

Nos objectifs ont toujours été très clairs. Nous revendiquons de longue date un allègement horaire pour tous les enseignants, considérant que notre mission ne peut se limiter à un enseignement disciplinaire et que le surcroît de travail pour la concertation, le tutorat, le travail en équipe doit être intégré à notre service.

Nous avons fait de l'obtention du statut de certifié notre priorité de toujours... Parce que nous voulons un ancrage définitif à l'Education Nationale, parce que nous voulons être traités à égalité avec les autres disciplines et ne plus cultiver un particularisme qui nous impose d'être payés 10 % moins cher de l'heure.

Le Snep dans son intervention lors de la visite de Vincent PEILLON à l'UNSS ne parle que de pérenniser le forfait de 3 heures. C'est admettre la situation existante, renoncer au statut et à ses avantages, et nous pensons que la véritable raison de cette position est le maintien d'un corporatisme qui permet au SNEP fort de ses 84 % aux élections professionnelles une hégémonie sur la discipline et en particulier sur les programmes.

Le SE-UNSA est prêt à accepter une étape intermédiaire à 16+2 et 13+2 pour les agrégés. Nous sommes parfaitement conscients que les AS qui "tournent" reposent sur un engagement des enseignants allant bien au-delà des 3 heures hebdomadaires et que le fait de réduire à 2 heures soit choquant pour ces collègues. Mais le sport scolaire a les plus grandes difficultés à fonctionner en lycée et surtout en lycée professionnel. Accepter 16+2, consiste à obtenir un statut et à gagner une heure de cours en moins.

Enfin, soyons clairs ! Tout enseignant sérieux souhaite avoir des équipes performantes ce qui s'accompagne de plus de compétitions, plus d'heures,... Ne comptant pas leur temps, ces enseignants ont le choix entre 16 heures de cours et l'AS ou 17 heures et l'AS...

Alors même si le Snep n'en parle pas ou très peu aujourd'hui, nous les verrons soutenir le 15+3 pour contrer nos "positions réformistes". En 2011, le ratio candidats inscrits, postes au concours était en EPS de 2,6... en chute libre (sources Snep). cela signifie que 1 500 candidats environ ont postulé.

Passer à 15+3 représenterait environ 4 500 équivalent postes, auxquels il faudrait ajouter les 1 500 départs en retraite.

Il faudrait recruter 6 000 profs d'EPS soit 4 fois plus que de candidats.

Considérer qu'un syndicat corporatiste soit plus en mesure de défendre les intérêts des enseignants d'EPS est une opinion que nous ne partageons pas, mais qui est respectable.

Nous accuser de porter atteinte au sport scolaire, parce que nous voulons que l'EPS et ses enseignants soient mis sur un plan d'égalité avec les autres disciplines et se fixent définitivement par statut dans l'Education Nationale, nous apparaît comme un mauvais procès.

Le Snep obtient des scores impressionnants aux élections car il dispose de moyens considérables, nombre de collègues ignorent les positions des autres syndicats dont ils ne connaissent même pas forcément l'existence. Si le Snep souhaite un débat avec nous sur le sport scolaire, alors organisons des AG où nous pourrions en débattre devant la profession.

En AG UNSS de rentrée, j'avais évoqué la possibilité de banaliser en collège le jeudi après-midi pour des activités culturelles, sportives, des IDD et toute autre activité pédagogique non disciplinaire. Si l'AS fonctionnait dans ce créneau, nous y gagnerions l'utilisation pleine des installations existantes... Ce mercredi des benjamins ont joué 3 matchs de handball de 8 minutes (6 équipes sur 1 terrain, organisées en deux T3), ils étaient 9, ils auront joué 16 minutes... quitté les cours à 12 h 30, mangé un sandwich, pris le bus à 13 heures, 2 heures 30 de trajet avec de multiples arrêts et retour à 17 heures 30...

Pendant ce temps les clubs offrent des services de proximité et des installations optimales. Le sport scolaire se doit lui aussi de faire dans le qualitatif.

Il serait intéressant chers collègues que vous réagissiez à ce courrier et que vous nous fassiez parvenir vos propositions.

Jean Pierre MARTIN

Avancement d'échelon

La CAPA d'avancement d'échelon pour les professeurs d'EPS se déroulera le **mercredi 19 décembre 2012**. N'oubliez pas de nous renvoyer la fiche de suivi syndical si vous pensez être promouvable cette année scolaire.

N'hésitez pas à la proposer à un collègue qui pourrait être intéressé.



Le mouvement inter-académique, c'est parti !

La saisie de vos vœux se fait sur I-Prof via le serveur Siam :

www.education.gouv.fr/iprof-siam

du 15 novembre 2012 au 4 décembre 2012

• Participant obligatoirement à l'inter :

- Les stagiaires (sauf les ex-titulaires d'un autre corps d'enseignants, ex-CPE, ex-COP)
- Les titulaires en ATP
- Les titulaires dont le détachement ou la mise à disposition arrive à son terme au plus tard le 31/08/2013 (sauf ATER)

• Du nouveau dans le barème !

Le rapprochement de conjoint :

- Les années de séparation peuvent vous rapporter des points même si vous avez pris une disponibilité pour suivre votre conjoint ou si vous êtes en congé parental.
- N'hésitez pas à nous contacter sur ce point.

Le rapprochement de la résidence de l'enfant :

- La bonification passe de 120 à 150 points.

Pour plus d'informations, consultez le site académique (<http://sections.se-unsas.org/bordeaux/spip.php?article578>).

• N'attendez pas pour rassembler vos pièces justificatives, les délais entre la fermeture du serveur et la remontée des dossiers complets au rectorat sont très courts.

Pour plus d'infos, consulter "Cap sur les mutations 2013"

(<http://www.se-unsas.org/UserFiles/File/publications/mutations/2013/livre/index.html>)

ou contactez nous par téléphone.

Congé de formation professionnelle 2013-2014

Inscription et édition du dossier en ligne

Du 12 novembre 2012 au 10 décembre 2012

<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/confor>

Les dossiers complets sont à renvoyer sous couvert du chef d'établissement pour le 20 décembre 2012 au plus tard.

Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

[>>adhérer au SE-UNSA](#)

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSA Bordeaux, écrivez-nous.

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20

Fax : 05 56 31 36 17

Mail : ac-bordeaux@se-unsa.org

Site internet : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>